

COGRA CONFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA PME

Mende, le 4 janvier 2024 à 17h45 – **Cogra, pionnier de l'énergie bois en France, confirme pour l'année 2024 l'éligibilité de ses actions au dispositif PEA PME** institué par la Loi de finance pour 2014 du 29 décembre 2013 dont les critères sont précisés par l'article L.221 32-2 du Code monétaire et financier.

Les actions **COGRA (FR0011071570)** peuvent donc être intégrées dans les portefeuilles PEA PME, dédiés aux investissements dans les PME et ETI répondant aux critères fixés par la réglementation applicable (notamment, moins de 5 000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md€ ou total de bilan inférieur à 2 Md€, d'autre part, étant précisé que ces seuils doivent être appréciés à la date d'acquisition des titres).

Prochains rendez-vous

- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2023/2024 (clos au 31 décembre) : le mardi 9 janvier 2024 avant bourse

Retrouver toute l'information financière sur www.cogra.fr

A PROPOS DE COGRA, PIONNIER DE L'ENERGIE BOIS

ALCOG - FR0011071570

Producteur de granulés de bois depuis 35 ans, Cogra est un acteur de référence en France grâce à une approche qualitative et durable de son métier.

Avec trois usines d'une capacité totale de production de près de 200 000 tonnes, Cogra produit des granulés de première qualité qui sont commercialisés en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de plus de 1000 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forment un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

CONTACTS

COGRA
Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR
EUROLAND CORPORATE
Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIÈRE
CALYPTUS
Marie Calleux
T : 01 53 65 68 66 - cogra@calyptus.net